

PRÉFET DE LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Nord – Pas-de-Calais

A

SARL LHERMITTE FRERES 2 rue Jean Bart BP 12 62114 SAINS EN GOHELLE

Service Régional de l'Alimentation

Affaire suivi par : Jean DELPLACE Tél. : 03 21 08 62 86 Fax : 03 62 28 41 07

Courriel: sral.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr

Réf.: AR/2013-D1-0332

PJ: Agrément

Lille, le 1 1 1111N 2014

AGREMENT D'ORGANISME EXERÇANT DES ACTIVITES DE DISTRIBUTION, D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE OU DE CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques;
- Vu le Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment ses articles 38 et 39;
- Vu l'arrêté du 10 février 2014 portant délégation de signature du Préfet de la région Nord Pas-de-Calais à Mme Sabine HOFFERER, Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Nord Pas-de-Calais;
- Vu l'arrêté du 20 février 2014 portant délégation de signature de Mme Sabine HOFFERER, Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Nord Pas-de-Calais à Mme Emilie HENNEBOIS, chef du Service Régional de l'Alimentation Nord Pas-de-Calais et à M. Cédric BAILLY, adjoint au chef du Service Régional de l'Alimentation Nord Pas-de-Calais;
- Vu votre demande en date du 26 septmbre 2012 complétée par vos courriers reçus les 14 mars, 9 et 24 avril, 20 septmbre, 2, 3 et 21 octobre 2013, et 3 juin 2014;

Monsieur,

Suite à votre demande, je vous informe que votre dossier a reçu un avis favorable et vous trouverez, ci-joint, l'agrément pour la distribution et/ou l'application en prestation de service ou le conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques numéro NC00285 qui annule et remplace le précédent.

Cet agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Selon les dispositions de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime, toute structure doit :

- avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour les activités couvertes par l'agrément;
- être certifiée par un organisme certificateur reconnu par le ministère en charge de l'agriculture ;
- avoir passé un contrat avec cet organisme certificateur, qui se chargera du maintien de la certification d'entreprise.

.../...



PRÉFET DE LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Nord – Pas-de-Calais A

SARL LHERMITTE FRERES 2 rue Jean Bart - BP 12 62114 SAINS EN GOHELLE

Service Régional de l'Alimentation

Affaire suivi par : Jean DELPLACE
Tél. : 03 21 08 62 86
Fax : 03 62 28 41 07
Courriel :

sral.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr

AGREMENT

POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE OU LE CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques;
- Vu le Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment ses articles 38 et 39;
- Vu l'arrêté du 10 février 2014 portant délégation de signature du Préfet de la région Nord Pas-de-Calais à Mme Sabine HOFFERER, Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Nord Pas-de-Calais;
- Vu l'arrêté du 20 février 2014 portant délégation de signature de Mme Sabine HOFFERER, Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Nord Pas-de-Calais à Mme Emilie HENNEBOIS, chef du Service Régional de l'Alimentation Nord Pas-de-Calais et à M. Cédric BAILLY, adjoint au chef du Service Régional de l'Alimentation Nord Pas-de-Calais;

L'organisme SARL LHERMITTE FRERES

domicilié à : 2 rue Jean Bart - BP 12 62114 SAINS EN GOHELLE

est agréé sous le numéro d'immatriculation : NC00285 pour effectuer ses activités :

de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : OUI

de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : NON

• d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : NON

de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application : NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SARL LHERMITTE FRERES 62114 SAINS EN GOHELLE

Fait à Lille, le

1 1 JUIN 2014

Pour le Préfet et par délégation, la Chef du Service Régional de l'Alimentation,

Emilie HENNEBOIS.

EX S.R.A.L

Ž

DE L'A

DRAAF

NORD PAS DE CALAIS

Cité Administrative – 175 rue Gustave Delory – BP 11118 – 59012 LILLE CEDEX Site Internet : http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr